



## ARRETE N° A2023\_28

### Portant liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne pour 2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 6-2°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté de la présidente du Centre de gestion de la Drôme n° A2022\_65 du 20 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Vu les dossiers présentés au titre de la promotion interne,

### ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux par voie de promotion interne au titre de l'année 2023 est arrêtée comme suit :

Nom	Prénom	Grade actuel	Collectivité
AUMAGE	Lionel	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CC BARONNIES EN DROME PROVENCALE
BONICEL	Sabine	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	PIERRELATTE
BRAULT	Gaël	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	EURRE
BRUNET	Benoît	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ST SORLIN EN VALLOIRE
COUIX	Eliane	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ST RAMBERT D'ALBON
CUERVA	Bruno	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SM PNR
DUFOUR	Cédric	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	PONT DE L'ISERE

DUQUEROY	Sophie	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ALLAN
DUVERT	Cédric	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	BOURG-DE-PEAGE
FERMOND	Laure	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CREST
FEYDEL	Thierry	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	BOURG-DE-PEAGE
GAILLARD	Corinne	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	MONTELIMAR
GUSTIN	Emilie	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ST RAMBERT D'ALBON
OTHOMENE	Florian	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	BOURG-DE-PEAGE
PASCAL	Jérôme	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ANNEYRON
PESSINE	Sébastien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CC DU DIOIS
PIOT	Gérald	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TAIN L'HERMITAGE
REBOUL	Emmanuel	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ST MARCEL-LES-SAUZET
RIOU	Gaëlle	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	MALISSARD
ROUSSELLE	Jérémy	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	VINSOBRES
SCHLECHT	Dimitri	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CHATEAUNEUF-DU-RHONE

**Article 2 :** La date d'effet de la présente liste est fixée au **01/07/2023**.

**Article 3 :** L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique.

**Article 4 :** La Présidente du Centre de Gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion de la Drôme et transmise à Madame le Préfet de la Drôme.

Fait à Bourg-Lès-Valence, le 19/06/2023,  
Éliane GUILLON  
Présidente du Centre de gestion de la Drôme

